



ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

INSCRIPTIONS SAISON 2009-2010

DU 13 AU 24 JUILLET 2009

POUR LES RÉSIDANTS DE DEUX-MONTAGNES,  
POINTE-CALUMET, SAINT-JOSEPH-DU-LAC LES INSCRIPTIONS AURONT LIEU À  
VOTRE SERVICE DES LOISIRS. POUR LES RÉSIDANTS D'OKA &  
STE-MARTHE-SUR LE LAC, VOUS DEVREZ VOUS PRÉSENTER  
AU 99, RUE DE LA MAIRIE À STE-MARTHE-SUR-LE-LAC.

COÛTS :	A / B / C BASE	PRÉ- Novice	BB/CC	AA	PART Ville
Deux-Montagnes	100 \$	70 \$	+ 300 \$	+ 300 \$	450 \$
Pointe-Calumet	250 \$	220 \$	+ 300 \$	+ 300 \$	300 \$
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	225 \$	195 \$	+ 300 \$	+ 300 \$	325 \$
Saint-Joseph-du-Lac & Oka	550 \$	520 \$	+ 300 \$	+ 300 \$	0 \$

\*\*\*Nous acceptons tous les joueurs de Deux-Montagnes, Pointe-Calumet, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, et St-Joseph-du-Lac. Oka nous acceptons les anciens joueurs seulement.

\* Le début de la saison, week-end du 24 août 2009.\*

\* Réduction de 25\$ pour le 2<sup>ième</sup> enfant et de 50\$ pour les enfants suivants.\*

\* Les chèques devront être datés au plus tard le 20 août 2009 \*

\* La date limite de remboursement est le 30 septembre 2009.\*

**\*\*\*Catégories Novice à Midget, nous accepterons un maximum de 100 joueurs. Les anciens joueurs auront priorité ainsi que les premiers inscrits.\*\*\***

⇒ Afin d'éviter de vous déplacer et ainsi réserver votre place le plus tôt possible, toute inscription peut être envoyée dès maintenant **PAR LA POSTE d'ici le 3 JUILLET 2009**, à l'attention de:

A.H.M.L.D.M., 611-20<sup>ième</sup> avenue, Deux-Montagnes, Québec, J7R 6B2

Chèque libellé à: **A.H.M.L.D.M**

Autres informations : [www.ahmldm.com](http://www.ahmldm.com) ou boîte vocale 450-472-2642

**HEURES D'OUVERTURE POUR LES INSCRIPTIONS À DEUX-MONTAGNES :**

CENTRE COMMUNAUTAIRE, 200 Henri Dunant

- LUNDI AU JEUDI :                   o 13H30 À 16H30
- MERCREDI 15 & 22 SOIR       o 19H00 À 21H00

• CHÈQUE LIBELLÉ À : ***A.H.M.L.D.M.***

• POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS : 450-472-2642

• PREUVE DE RÉSIDENCE OBLIGATOIRE (permis de conduire, compte de taxes ou hydro)

---

**HEURES D'OUVERTURE POUR LES INSCRIPTIONS À POINTE-CALUMET:**

CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT-COUSINEAU, 190-41<sup>ième</sup> AVENUE

- LUNDI AU JEUDI :                   o 8H30 À 12H00 & 13H00 À 16H00
- VENDREDI :                         o 8H30 À 12H00

• CHÈQUE LIBELLÉ À : ***MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET***

• POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS : 450-473-5918 POSTE 221

• PREUVE DE RÉSIDENCE OBLIGATOIRE (permis de conduire, compte de taxes ou hydro)

---

**HEURES D'OUVERTURE POUR LES INSCRIPTIONS À SAINT-JOSEPH-DU-LAC :**

PARC PAUL-YVON LAUZON : 71, RUE CLÉMENT

- LUNDI 13 & 20                       o 13H00 À 16H00
- MARDI 14 & 21                      o 9H00 À 12H00 & 13H00 À 16H00
- JEUDI 16 & 23                      o 9H00 À 12H00 & 13H00 À 16H00
- VENDREDI 17 & 24                 o 9H00 À 11H30

• CHÈQUE LIBELLÉ À : ***A.H.M.L.D.M.***

• POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS : 450-473-4282

---

**HEURES D'OUVERTURE POUR LES INSCRIPTIONS À STE-MARTHE-SUR-LE-LAC ET**

**OKA :**

CENTRE COMMUNAUTAIRE, 99 RUE DE LA MAIRIE

- LUNDI AU JEUDI                   o 9H00 À 11H30 & 12H30 À 16H00
- VENDREDI                         o 9H00 À 12H00

• CHÈQUE LIBELLÉ À : ***A.H.M.L.D.M.***

• POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS : 450-472-7310 POSTE 146

• CARTE DE CITOYEN OBLIGATOIRE

---

\*\*\*Des frais de 300\$ seront chargés pour les joueurs AA/CC. La date limite pour le paiement est le 1 octobre pour le Pee Wee, Bantam & Midget et le 15 octobre pour l'Atome.\*\*\*

UN REÇU OFFICIEL POUR FRAIS D'INSCRIPTIONS VOUS SERA REMIS AU MOIS DE DÉCEMBRE.

**TOUTES LES INSCRIPTIONS REÇUES APRÈS LE 24 JUILLET MIDI**  
**SERONT SUR UNE LISTE D'ATTENTE.**